

J7

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 356

HUILES ESSENTIELLES
MÉTHODES D'ESSAI
PRÉPARATION DE L'ÉCHANTILLON

1^{ère} ÉDITION
Décembre 1963

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 356, *Huiles essentielles — Méthodes d'essai — Préparation de l'échantillon*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, dont le Secrétariat est assuré par la Repartição de Normalização (IGPAI).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1955 et aboutirent à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En mars 1962, ce Projet de Recommandation ISO (N° 505) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

| | | |
|-----------|------------------|-----------------|
| Allemagne | Espagne | Portugal |
| Australie | France | Roumanie |
| Belgique | Inde | Royaume-Uni |
| Brésil | Israël | Suisse |
| Bulgarie | Italie | Tchécoslovaquie |
| Birmanie | Pays-Bas | U.R.S.S. |
| Canada | Nouvelle-Zélande | Yougoslavie |
| Chili | Pologne | |

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en décembre 1963, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

HUILES ESSENTIELLES

MÉTHODES D'ESSAI

PRÉPARATION DE L'ÉCHANTILLON

1. OBJET

La présente Recommandation ISO donne les directives générales pour la préparation des échantillons d'huiles essentielles soumises au laboratoire pour analyse.

2. MODE OPÉRATOIRE

Si l'huile essentielle est solide ou partiellement solidifiée à la température ambiante, la liquéfier en la plaçant dans une étuve portée à une température aussi basse que possible, mais permettant d'obtenir sa liquéfaction en moins de 10 minutes. Cette température est généralement supérieure de 10 °C au point de congélation présumé. Eviter durant cette opération, principalement dans le cas d'huiles essentielles renfermant des aldéhydes, le renouvellement de l'air dans le récipient renfermant l'huile essentielle. A cette fin, desserrer, sans le retirer, le bouchon de fermeture. Verser alors l'huile essentielle dans une fiole conique sèche, préalablement réchauffée dans l'étuve, de telle manière qu'elle soit remplie, au maximum, aux deux tiers de sa capacité.

Durant toutes les opérations suivantes, l'huile doit être maintenue à la température la plus basse à laquelle elle reste encore liquide.

Si l'huile essentielle est liquide à la température ambiante, la placer dans une fiole sèche à la même température.

Dans les deux cas indiqués ci-dessus, introduire dans la fiole du sulfate de magnésium fraîchement calciné et neutre en quantité telle, qu'il représente 15% environ de la masse de l'huile essentielle. Agiter de temps en temps, et vigoureusement, pendant une à deux heures.*

Filtrer ensuite l'échantillon. Dans le premier cas, effectuer cette opération dans l'étuve, en évitant de prolonger plus qu'il n'est nécessaire le séjour de l'échantillon dans celle-ci.

Vérifier l'action de l'agent de dessiccation par une série de mesures de l'indice de réfraction après chaque dessiccation.

Ces opérations doivent précéder immédiatement l'analyse. A défaut, conserver le produit filtré en récipient préalablement séché, bien rempli, hermétiquement bouché, à l'abri de la lumière vive et dans un endroit frais.

* Dessécher le sulfate de magnésium de la façon suivante:

Chauffer jusqu'à masse constante entre 180 et 200 °C (température prise dans la masse constamment remuée) le sulfate de magnésium neutre. Pulvériser finement et enfermer dans un flacon sec hermétiquement bouché.